

Histoire et actualité



© lebrunpascal@wanadoo.fr

crédit photographique (droits réservés)

coll. Musée de la Franc Maçonnerie - CIRIC - BNF - Roger-Viollet - musée Victor Hugo - musée Cantonal, Lausanne - Diapofilm - coll. Kharbine-Tapabor - Echevarria Juan - Musée nat. Educ. - INRP - Rouen - Sipa/V.I.P. - Cartopole/Baud - sygma/illustration - musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme - RMN - Magnum - Sygma - Musée de l'École de Chartres - photo Gerschel Aïné - J.Garrigues - Moore/Katz/Réa - Sipa press - Gamma - UNSA - Pascal Lebrun

Une exposition en 21 panneaux réalisée par Vivre en Europe avec la contribution éditoriale de la Ligue de l'enseignement et le soutien de Solidarité laïque



site : laicite-laligue.org



site : solidarite-laique.asso.fr

11 bis, rue de Moscou - 75008 Paris
vivreeneurope@free.fr - www.chez.com/vee
tel : 01 69 29 07 88 - fax : 01 64 46 28 89



La loi de 1905



L'enlèvement des emblèmes dans les écoles de la Ville de Paris, dessin de Gerfaut paru dans la presse illustrée, 20 février 1881.

Le 9 décembre 1905 est votée sous la III^e République une loi qui est l'un des fondements de notre culture républicaine et du contrat social entre les Français. **Cette loi, dite de « séparation des Églises et de l'État »**, promulguée par le Président de la République de l'époque, Émile Loubet, et présentée par le président du conseil, Rouvier, comprend à l'origine 44 articles. Ses deux articles les plus importants fixent jusqu'à aujourd'hui le cadre juridique de la laïcité en France :

- 1 - **LA RÉPUBLIQUE ASSURE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE. ELLE GARANTIT LE LIBRE EXERCICE DES CULTES.**
- 2 - **LA RÉPUBLIQUE NE RECONNAÎT, NE SALARIE, NI NE SUBVENTIONNE AUCUN CULTE.**

Cette loi, bien que mal accueillie par l'Église catholique, se veut une loi de pacification après les années d'affrontement pour arracher au pouvoir religieux son emprise sur la société. Elle est le produit d'une longue histoire et sa portée va bien au-delà de la bataille que se sont livrés laïques et cléricaux : elle organise, et pour longtemps le cadre de vie commun entre les Français, quelles que soient leur philosophie ou leur religion.



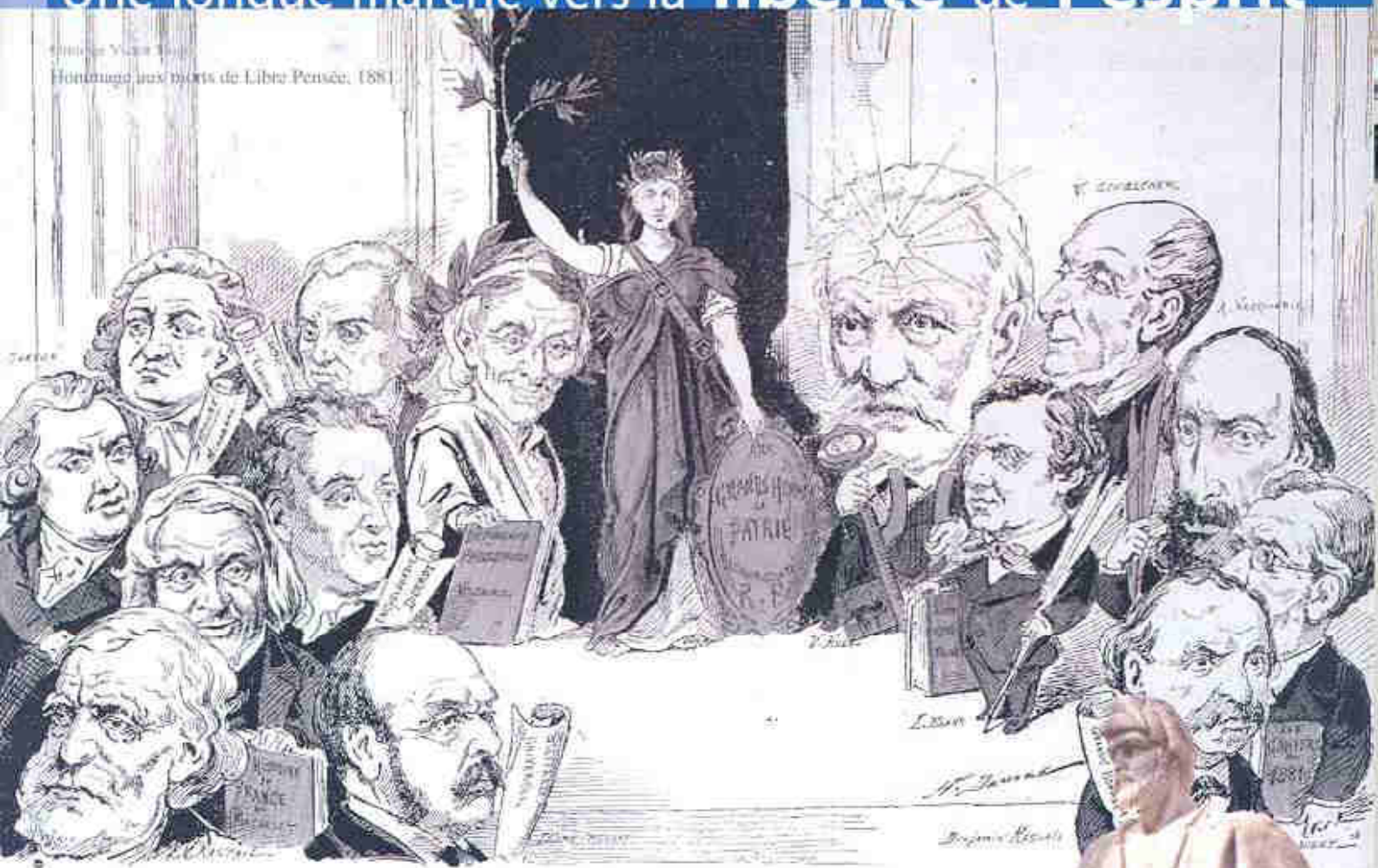
La liberté des cultes, gravure sur bois de l'an VII (1799). Sous le Concordat, l'État assurait un statut officiel aux cultes reconnus qu'il surveillait et protégeait en même temps.

Aristide Briand, rapporteur du projet de la loi à la tribune de la Chambre en 1905.



Une longue marche vers la liberté de l'esprit

Hommage aux morts de Libre Pensée, 1881



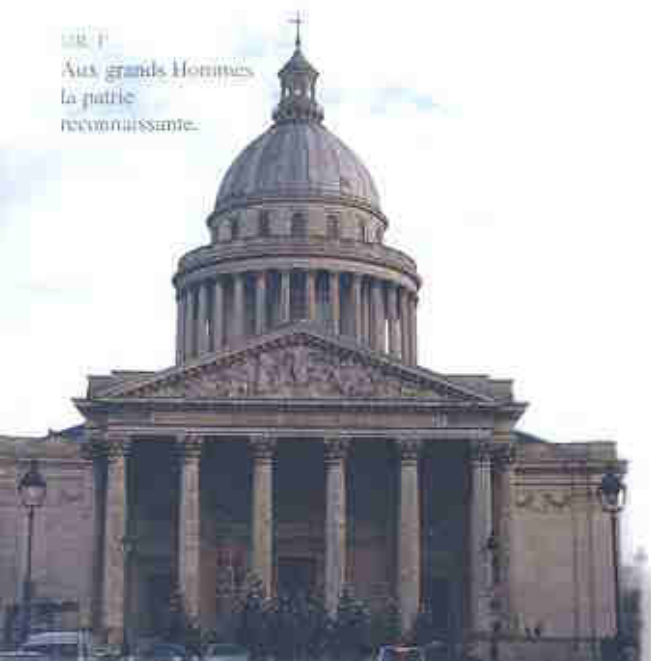
Cette loi s'inscrit dans un grand courant de la pensée humaine, une grande tradition philosophique que l'on peut faire remonter à l'Antiquité. Ses prémices sont déjà présents dans la philosophie grecque, chez Aristote et Socrate, premiers penseurs de l'affirmation de l'autonomie des individus.

Des penseurs musulmans, l'Iranien Ibn Sina, plus connu sous le nom d'Avicenne et l'andalou, Ibn Ruchd, passé à la postérité sous le nom d'Averroès, ont fait connaître cette pensée aux X^e et XII^e siècles.



Averroès (1126-1198)

Aux grands Hommes la patrie reconnaissante.



Elle se prolonge après la Renaissance avec l'humanisme de Montaigne ou d'Erasmus, le doute méthodologique de Descartes, la lutte contre les superstitions de Pierre Bayle, la distinction de la croyance et du raisonnement de Spinoza, le libéralisme politique de Locke.

ELLE TROUVE SON APOGÉE AVEC LA PHILOSOPHIE DES LUMIÈRES, LA MORALE KANTIENNE, L’AFFIRMATION DES DROITS DE L’HOMME QUI PRÔNE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET D’EXPRESSION.

Une réponse à l'intolérance

Durant plusieurs siècles, la société obéit à des hiérarchies et à des règles définies par la religion. Le souverain tire son autorité d'une prédestination : le monarque est de droit divin. Les religions monothéistes étendent leur domination sur le monde. C'est le temps des croisades du côté chrétien, de la conquête de peuples et de territoires par l'Islam.

L'Inquisition créée au XIII^e siècle par le pape Grégoire IX arrache conversions, confessions et repentances par la brutalité et la torture. Impossible de dire des vérités contraires aux dogmes de l'Église. Toute pensée qui s'en écarte est hérétique et ceux qui la professent doivent abjurer ou encourent le supplice comme le scientifique Galilée, obligé de se rétracter, ou Giordano Bruno, brûlé en 1600 à Rome.



Le dialogue sur les deux principaux systèmes du monde de Galilée.



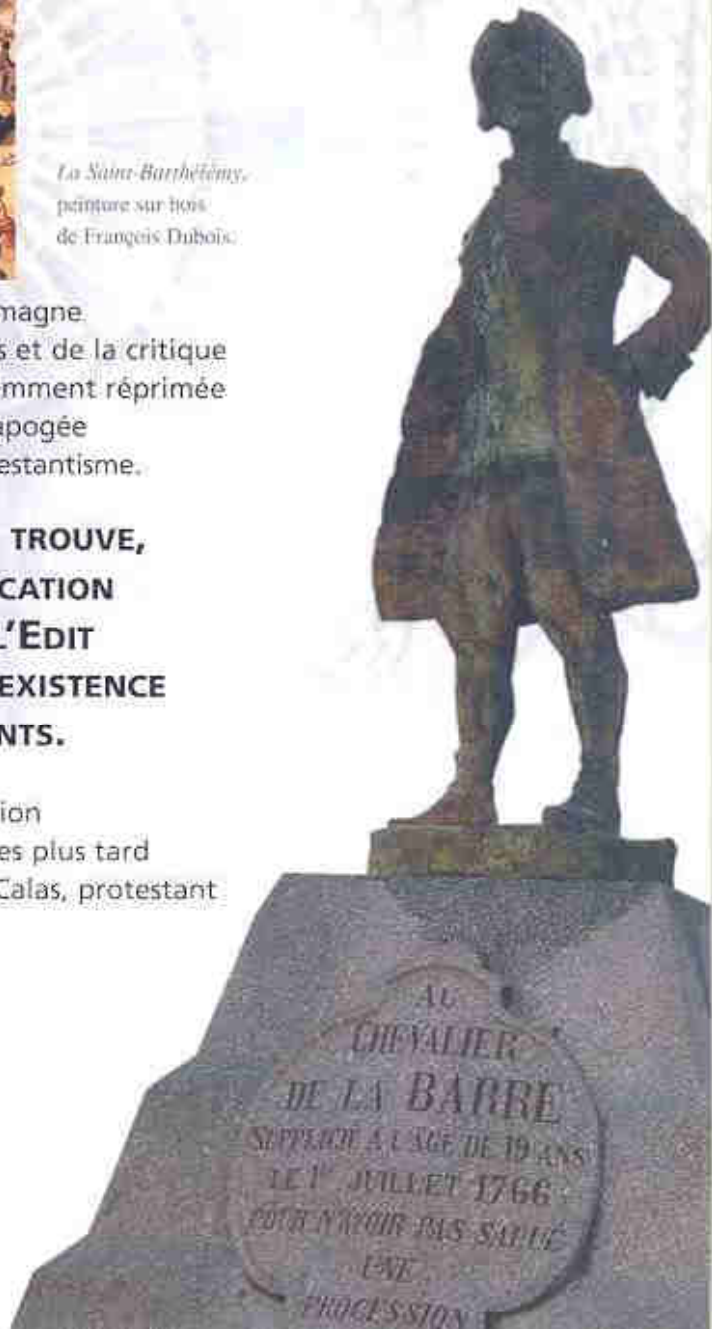
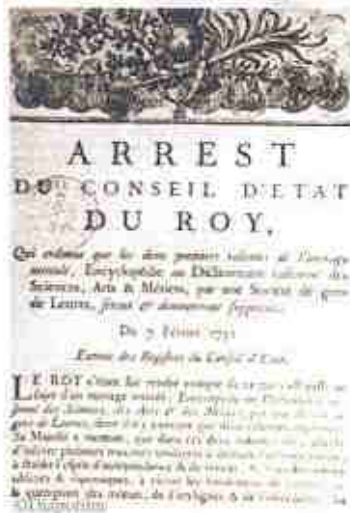
La Saint-Barthélemy, peinture sur bois de François Dubois.

La réforme qui naît au XVI^e siècle en Allemagne d'une nouvelle interprétation des Évangiles et de la critique des pratiques de l'Église romaine est violemment réprimée en France. La Saint-Barthélemy marque l'apogée de cette volonté d'anéantissement du protestantisme.

L'IDÉE DE TOLÉRANCE RELIGIEUSE TROUVE, EN FRANCE, UNE PREMIÈRE APPLICATION AVEC LA PAIX DES RELIGIONS ET L'ÉDIT DE NANTES QUI ORGANISE LA COEXISTENCE ENTRE CATHOLIQUES ET PROTESTANTS.

Ce combat se mène devant l'opinion comme le fera Voltaire deux siècles plus tard en obtenant la réhabilitation de Calas, protestant injustement accusé d'infanticide.

La condamnation de l'Encyclopédie. Elle fut violemment attaquée par les jésuites, la Sorbonne, le Parlement et condamnée par arrêt du Conseil du Roi, le 7 février 1752.



Les religions monothéistes n'ont pas toujours séparé le spirituel du temporel. C'est le cas encore aujourd'hui dans beaucoup de pays musulmans.

Quand l'Église catholique était dominante, elle revendiquait de pouvoir contraindre tous ceux qui vivaient dans un pays placé sous son influence.

L'Église de France est marquée, depuis l'évangélisation des Gaules par une forte tradition gallicane. Cependant, elle a été très majoritairement du côté de l'Ancien Régime, puis contre-révolutionnaire et adversaire de la République à laquelle elle ne se ralliera qu'avec difficulté. En 1864, le Syllabus du pape Pie IX condamne la modernité.



Prière dans une école au début du siècle.

PROVINCIAL - A l'École Marcellin Le Beau.

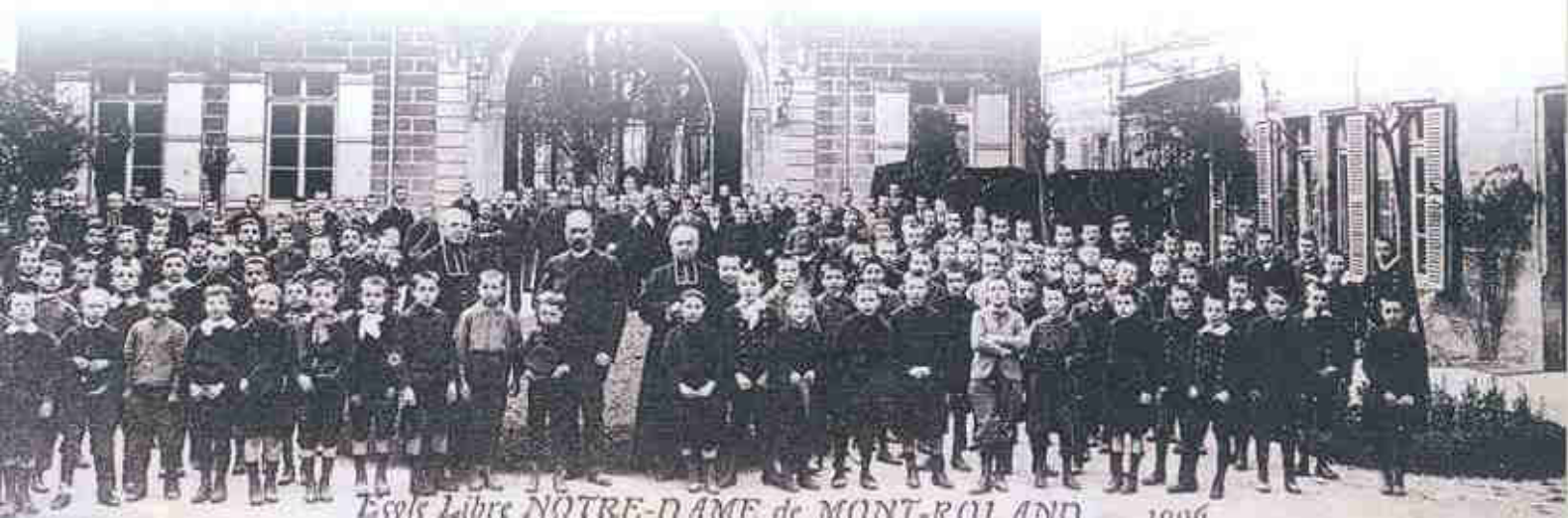


Sur cette gravure du procès de capitaine Dreyfus devant le conseil de guerre, en décembre 1894, on constate que les emblèmes religieux continuent d'occuper une place importante dans les tribunaux.

LE POUVOIR SUR LES ÂMES QUE L'ÉGLISE VOULAIT EXERCER S'EST D'ABORD TRADUIT PAR UN MONOPOLE SUR LES GRANDES INSTITUTIONS COMME L'ENSEIGNEMENT.

LES RÉPUBLICAINS VEULENT RÉDUIRE L'INFLUENCE DES CONGRÉGATIONS, ORDRES RELIGIEUX QUI PRATIQUENT L'ENDOCTRINEMENT DES JEUNES ESPRITS DANS LEURS ÉCOLES.

On retrouve les deux camps face à face lors de l'affaire Dreyfus : les républicains pour la défense de l'innocent injustement condamné parce qu'il est juif, les cléricaux du côté d'un ordre injuste avec l'état-major et les antisémites.



Vers la laïcisation de l'État



Manifestation catholique contre la suppression des cercueils dans les cours de justice. Il faudra attendre 1972 pour que soit supprimée la demande faite aux jurés en cour d'assises de prononcer « devant Dieu et devant les hommes ».

La philosophie des Lumières, avec la recherche d'un Contrat social, prépare la rupture révolutionnaire de 1789. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen met fin à l'alliance du trône et de l'autel caractéristique de l'Ancien Régime, et surtout affirme la primauté de l'individu.

LES HOMMES SONT DÉCLARÉS « LIBRES ET ÉGAUX EN DROIT. »

LE POUVOIR N'EST PLUS DE NATURE DIVINE, MAIS L'ÉMANATION DU PEUPLE SOUVERAIN.

Le catholicisme n'est plus religion d'État et la liberté de conscience reconnue. Rien auparavant, de la naissance à la mort, n'échappait au contrôle de l'Église. **Tous les actes de la vie civile sont progressivement soustraits à l'emprise religieuse.** Notre État civil prend en 1792 définitivement forme avec le pouvoir exclusif donné aux communes de recueillir « les actes destinés à constater les naissances, les mariages et les décès. »

La Constitution de 1791 consacre le mariage comme un contrat civil. Le divorce est reconnu. En 1880, une loi supprime l'obligation du repos dominical, une autre en 1881 le caractère confessionnel des cimetières et en 1887 une autre facilite les obsèques civiles.

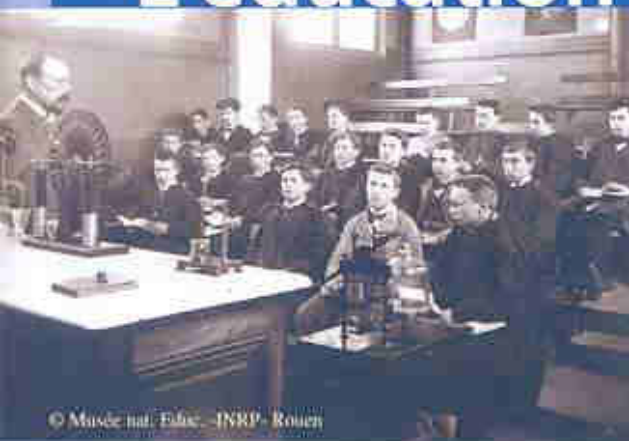


Certificat de baptême laïque



Le Premier mariage civil à Sens, à la fin du XVIIIème siècle, par Jean-Jacques Scherrer, Salon de 1905 © ND / Roger-Viollet

L'éducation gratuite, laïque et obligatoire



© Musée nat. Educ. - INRP - Rouen

Formation des maîtres.

Le principal reproche des laïques à l'égard de l'Église est l'endoctrinement des esprits. Tout au long de l'Ancien Régime jusqu'à la Restauration, le clergé a le monopole de l'enseignement. À la Révolution, Condorcet, déclare qu'il ne faut admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte.

De la Restauration de 1815 à la chute du second Empire, la France catholique regagne le terrain perdu grâce aux développements d'ordres religieux, les congrégations.

La III^e République crée les conditions qui assurent la primauté de l'enseignement public. Ministre de l'Instruction publique, puis président du Conseil,

JULES FERRY PRODUIT UNE ŒUVRE CONSIDÉRABLE :

- IL SYSTÉMATISE LA FORMATION DES MAÎTRES,
- PROCLAME LA NEUTRALITÉ CONFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT,
- INTERDIT LE RECRUTEMENT D'ECCLÉSIASTIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC,
- REND L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE ET INSTITUE UNE ÉCOLE GRATUITE ET LAÏQUE.



Jules Ferry

De très jeunes filles sont livrées à de pénibles travaux, tel le village des vaucluses.



D'autres figures ont participé à cette action prioritaire qu'est l'éducation : dès 1866, **Jean Macé est à l'origine de la création de la Ligue de l'enseignement**. Plus tard, l'un des principaux collaborateurs de Jules Ferry, Ferdinand Buisson, contribuera à la fondation de la Ligue des droits de l'homme.



Le peuple qui a les
meilleures écoles est
le premier peuple, & il
ne l'est pas aujourd'hui, et
le sera demain. J. Ferry
Briquy les Gaches
décembre



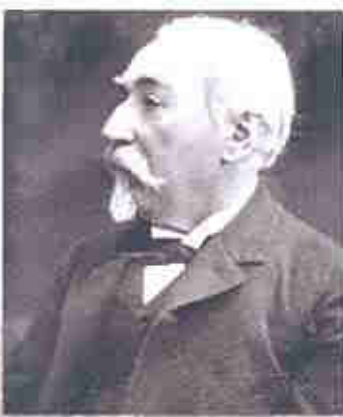
Pierre Waldeck-Rousseau

L'Église, farouchement antirépublicaine supporte mal la laïcisation progressive de la vie sociale alors que les minorités protestante et juive se reconnaissent dans la République laïque et que les francs-maçons du Grand Orient de France se trouvent aux avant-postes du combat laïque.

Au sortir de l'affaire Dreyfus qui accentue les divisions entre les deux camps, Waldeck-Rousseau fait adopter par la loi de 1901 le droit d'association mais soumet les congrégations à un régime d'autorisation préalable. Les congrégations refusant de demander des autorisations, **Combes** qui lui a succédé **ferme plus de 10 000 écoles.**



C'est Marianne, Muse de la France, qui porte les attributs maçonniques.



Emile Combes

LA LOI DU 7 JUILLET 1904 INTERDIT AUX CONGRÉGATIONS TOUT ENSEIGNEMENT.



Manifestation contre la fermeture d'une école congréganiste. Musée national - INRP - Rouen

La rupture est consommée avec le Vatican le 30 juillet 1904. Dans cette atmosphère d'affrontement, Combes prépare une loi de Séparation des Églises et de l'État, mais son ministère est renversé début 1905.

Le gouvernement Rouvier reprend le projet que conçoit Aristide Briand, mais dans un tout autre esprit : ce sera une loi de pacification « juste et sage » selon la formule de Jaurès.



Jean Jaurès

Une loi appliquée avec mesure

malgré des débuts difficiles

LA LOI DE 1905 IMPOSE LA CONSTITUTION D'ASSOCIATIONS CULTUELLES DESTINÉES À RECUEILLIR LES BIENS UTILES À L'EXERCICE DES CULTES.

Les protestants et les juifs acceptent cette exigence contrairement à l'église catholique. Hostiles à la mesure, à l'exception de quelques grands prélats, les catholiques provoquent des incidents violents quand le pouvoir entreprend les inventaires des biens de l'Église. Poussés par leurs évêques et par une encyclique papale, les fidèles se barricadent dans les églises. L'affaire entraîne la chute du gouvernement Rouvier.



Mars 1906. Inventaire de Saint-Servan.



Le nouveau ministre de l'Intérieur, Georges Clemenceau renonce à l'usage de la force. Cet apaisement favorise en 1906 la victoire du bloc des gauches et l'approbation par l'épiscopat français d'un projet d'association cultuelle. Le refus de Rome entraîne de nouvelles tensions.

UNE LOI DE 1907 FAIT DU CLERGÉ « UN OCCUPANT SANS TITRE JURIDIQUE » DES ÉGLISES.

Après la première guerre mondiale, les liens diplomatiques renoués avec le Vatican aboutissent à un compromis : la création d'associations diocésaines.

Le Conseil d'État condamne la quasi-totalité des 130 municipalités qui interdisent les processions.

© Collection Roger-Vialet

Séparation de l'Église et de l'État. Inventaire des biens d'Église à Paris. Devant l'Église Sainte-Clotilde. Lefine, préfet de Police et Touny, directeur de la police municipale, donnent des ordres aux agents et à la Garde Républicaine pendant que les manifestants agenouillés prient un vantage. Dessin de Sabattier.

LA RÉVOLUTION A FAIT DES PROTESTANTS ET DES JUIFS DES CITOYENS ÉGAUX AUX AUTRES. ILS ONT SOUVENT ÉTÉ D'ARDENTS DÉFENSEURS D'UNE LAÏCITÉ QUI LES PROTÉGEAIT CONTRE LA DOMINATION OU LA PERSÉCUTION CATHOLIQUE.

L'intégration des juifs durant le second Empire se traduit par la multiplication des lieux de culte. Pose de la première pierre d'une synagogue.



L'ÉGLISE CATHOLIQUE, À QUELQUES EXCEPTIONS PRÈS, A LONGTEMPS BATAILLÉ CONTRE LA LAÏCITÉ ET LA RÉPUBLIQUE.

En 1892, par une encyclique, Léon XIII accepte un ralliement à la République. L'affaire Dreyfus démontrera la fragilité de cette démarche. C'est sur le terrain idéologique et social que des évolutions s'opèrent avec Albert de Mun et Marc Sangnier.

Rome, ouverture du Concile Vatican II par Jean XXIII.

Le principal syndicat d'obédience catholique, la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) décide majoritairement, en 1964, de se déconflammer pour donner naissance à la Confédération française démocratique du travail (CFDT).

L'évolution progressive des catholiques tout au long d'un XX^e siècle donnera le jour à Vatican II dans les années soixante.

« Pour la doctrine morale catholique, la laïcité, comprise comme autonomie de la sphère civile et politique par rapport à la sphère religieuse et ecclésiastique, mais pas par rapport à la sphère morale, est une valeur acquise et reconnue par l'Église, et elle appartient au patrimoine de civilisation déjà atteint »
peut-on lire dans une note officielle de l'Église.

Le courant nostalgique de la religion d'État devient minoritaire et ne se recrute aujourd'hui qu'aux franges de la droite extrême.

AU MOINS AU NIVEAU DU DISCOURS, AUCUNE RELIGION NE REMET AUJOURD'HUI EN CAUSE LA LAÏCITÉ.



Le dualisme scolaire

La question scolaire continue de diviser laïques et catholiques. La Révolution française n'admet l'enseignement d'aucun culte, mais le Directoire autorise l'enseignement privé.

En 1850, la loi Falloux permet notamment aux collectivités territoriales de subventionner l'investissement des établissements privés dans la limite de 10 %.

Le régime de Vichy dissout les organisations laïques et favorise l'enseignement catholique.

En 1953, est créé le Comité national d'action laïque qui regroupe les syndicats d'enseignants, les parents d'élèves, la Ligue de l'enseignement et les délégués départementaux de l'Éducation nationale.



Caricature de Falloux par Damier



École confessionnelle.

EN 1959, LA LOI DEBRÉ AUTORISE DES CONTRATS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS.

L'État octroie une aide financière, prenant en charge la rémunération des enseignants, à condition d'enseigner les programmes, d'accueillir tous les enfants et de respecter la liberté de conscience.

L'enseignement catholique représente 96 % de l'enseignement privé sous contrat, soit 2 millions d'élèves.

EN 1984, LE GOUVERNEMENT DE GAUCHE ABANDONNE SON PROJET DE SERVICE PUBLIC UNIFIÉ ET LAÏQUE DE L'ÉDUCATION À LA SUITE DES MANIFESTATIONS DES PARTISANS DE L'ÉCOLE PRIVÉE.



En 1994, manifestation lors du projet de révision de la loi Falloux.

EN 1994, LA TENTATIVE IMPULSÉE PAR UN GOUVERNEMENT DE DROITE D'ÉLARGIR LES POSSIBILITÉS OFFERTES PAR LA LOI FALLoux DE FINANCER LES INVESTISSEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ÉCHOUE PAREILLEMENT APRÈS LES MANIFESTATIONS LAÏQUES.

Ces deux mouvements contraires semblent marquer la fin de la guerre scolaire.



© Pascal Lefran Meeting du CNAL au Bourget le 9 mai 1982 en présence du Premier Ministre.

La laïcité est à la fois une éthique et un ensemble de règles juridiques. La loi de 1905 fixe la place respective de l'État et des religions dans l'espace français. On est passé d'un système d'une religion d'État avec l'Ancien Régime à un système où quatre religions sont reconnues, le calvinisme, le luthéranisme, le judaïsme et le catholicisme par le Concordat, pour aboutir enfin à la Séparation des Églises et de l'État qui fonde l'ordre public laïque.

La laïcité implique la neutralité de l'État par rapport aux convictions de chacun et la liberté des confessions par rapport au politique. Elle est inscrite dans notre constitution :



« LA FRANCE EST UNE RÉPUBLIQUE INDIVISIBLE, LAÏQUE, DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE. » article 1^{er} de la constitution de 1958.



Signature du Concordat. Pour Bonaparte, la paix religieuse doit servir à restaurer l'unité nationale. Lavis du baron Gérard, chancelier de Napoléon.



En Alsace, lecture de la Protestation de Horiéaux par une religieuse dans une salle de doctrine chrétienne pour la fête du 1^{er} mars 1919.

Ni le Concordat, ni la loi de 1905, n'ont reçu application dans les colonies. Aujourd'hui encore, la Guyane et des Territoires d'Outre-Mer restent soustraits à la loi de 1905.

De même en Alsace et en Moselle, sous occupation allemande en 1905, le Concordat est toujours en vigueur. L'État aide financièrement les quatre cultes reconnus, rétribue rabbins, pasteurs et curés, et un enseignement religieux est délivré à l'école publique.

LE 14 JUILLET



Chaque 14 juillet, dessin de Colin 1945.

Une référence au-delà de nos frontières



En Irlande, la religion joue un rôle majeur dans l'affirmation de l'identité nationale.

La laïcité constituerait un progrès dans les États théocratiques, nombreux à travers le monde, où hommes et femmes sont soumis à des « lois divines » qui sont parfois des rites barbares - lapidation pour adultère; amputation pour vol. Elle pourrait être un modèle dans les pays où des conflits ethnico-religieux se sont déroulés comme en ex-Yougoslavie.

LA LAÏCITÉ NE VA PAS SANS DÉMOCRATIE, MAIS TOUS LES ÉTATS DÉMOCRATIQUES NE SONT PAS LAÏQUES.

Au Danemark, le luthéranisme est religion d'État et la reine d'Angleterre est chef de l'Église anglicane.

Mais **beaucoup de ces États européens connaissent une « sécularisation »**. La religion a perdu de son pouvoir sur l'État et la société. Le débat n'en est pas moins vif autour de l'introduction de Dieu ou de l'héritage chrétien dans la future Constitution européenne.

Aux États-Unis, société profondément religieuse, le premier amendement de la constitution stipule : « Le Congrès ne fera aucune loi relativement à l'établissement d'une religion ou en interdisant le libre exercice. »

Depuis Mustapha Kemal, la Turquie, seul pays musulman où l'Islam n'est pas religion d'État, pratique une laïcité autoritaire.

Le Mexique pratique la liberté de croyance et de cultes et il n'y a pas d'enseignement confessionnel.



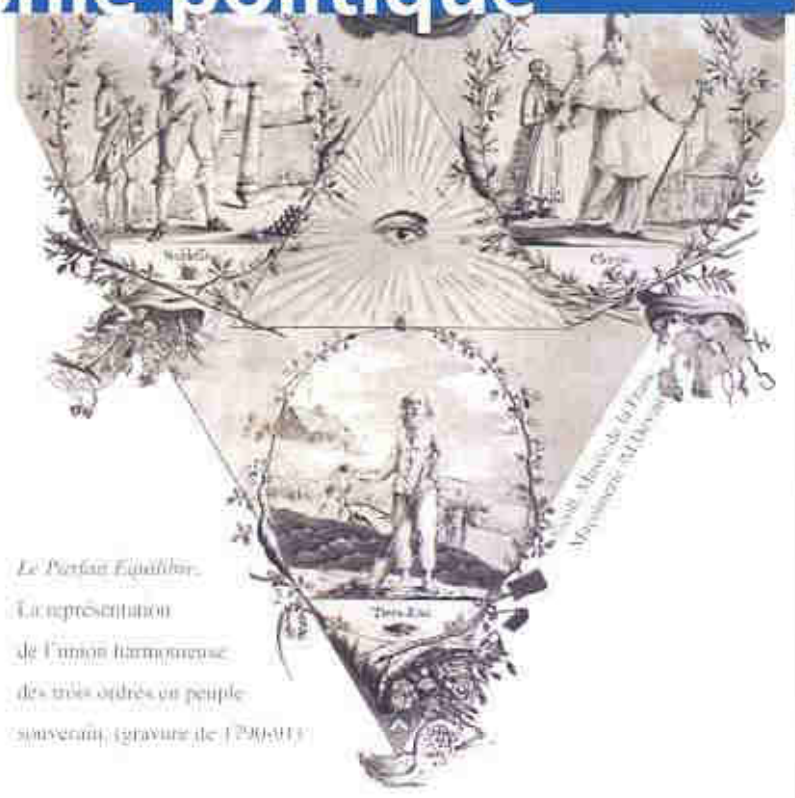
Manifestation de femmes turques soutenant le parti Liberté et démocratie.



Bill Clinton, élu président, prête serment sur la Bible, 20 janvier 1993

Une philosophie politique

La laïcité est un concept issu d'une philosophie politique d'émancipation. Héritière des Lumières, des philosophies de la raison, des sciences et du progrès, elle porte avec elle les acquis de la Révolution française au premier rang desquels les principes de liberté et d'égalité.



Le Perfect Equilibre.
La représentation de l'union harmonieuse des trois ordres en peuple souverain, gravure de 1790.



Le Premier ministre, le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de l'Enseignement professionnel, posent avec des lycéens le 30 janvier 2002, dans le cadre du plan d'action « respect à l'École ».



Le ministre délégué à l'Enseignement dans une école d'une ZEP le 14 mai 2002.

LA DOCTRINE LAÏQUE IMPLIQUE QUE « LES HOMMES NAISSENT LIBRES ET ÉGAUX EN DROIT ». EN METTANT AU PREMIER RANG LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE, ELLE REFUSE TOUTE DOMINATION DES ESPRITS, QU'ELLE SOIT RELIGIEUSE OU IDÉOLOGIQUE.

Le modèle laïque français consacre une double indépendance : indépendance de l'État vis-à-vis de la religion, indépendance de la religion vis-à-vis de l'État. En ce sens, les États où la religion est « plus ou moins réprimée » ne sont pas pour autant des États laïques, pas plus l'Irak de Saddam Hussein que l'Union Soviétique ne l'étaient.



LE COMBAT LAÏQUE EST UN COMBAT CONTRE L'OBSCURANTISME, IL SUPPOSE L'AUTONOMIE DE PENSÉE DES INDIVIDUS ET L'ESPRIT CRITIQUE CONTRE L'ENDOCTRINEMENT. C'est la raison pour laquelle l'éducation est au centre de la démarche laïque. Avec la diversité des convictions qu'elle légitime, la laïcité fait de l'espace public un espace de débat, le lieu même de la démocratie.

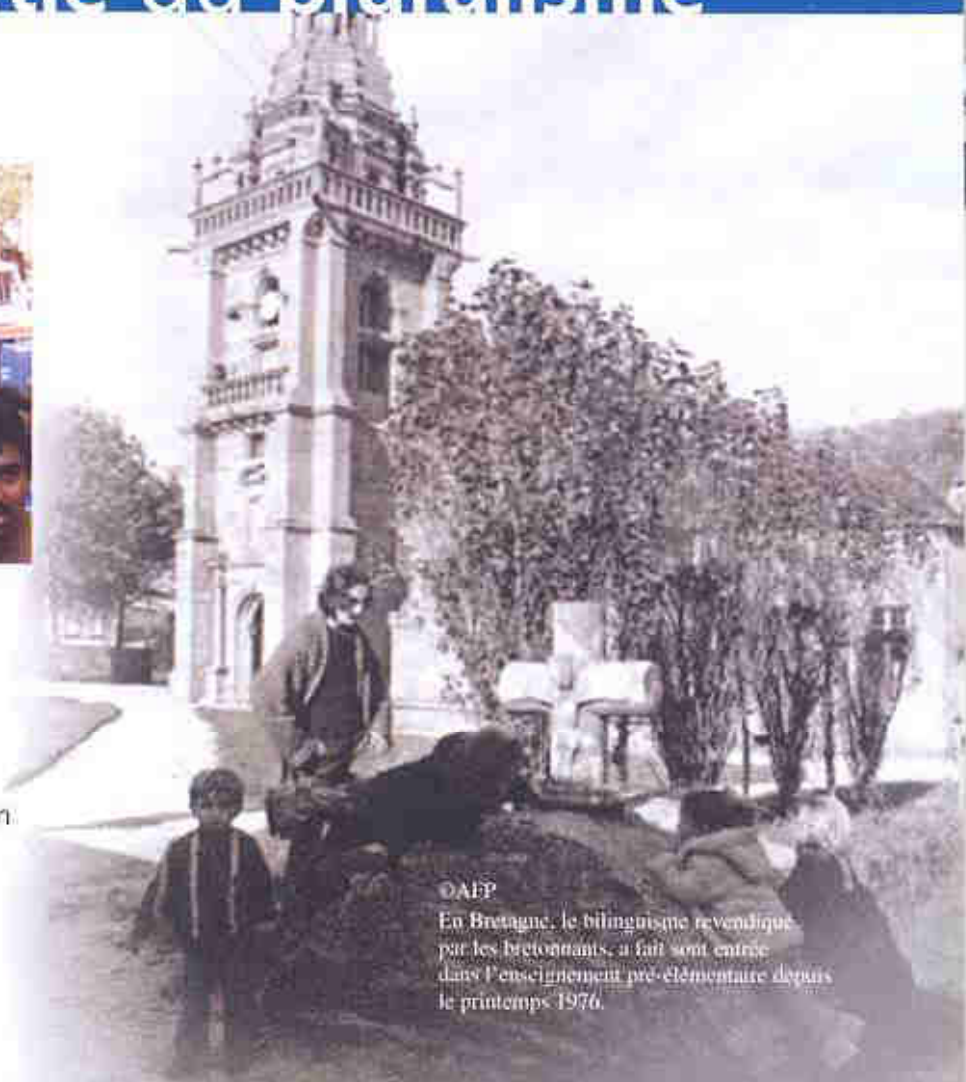
Meeting international organisé par « la libre Pensée Française » pour dénoncer les conditions d'accueil du pape.

La garantie du pluralisme



Festival annuel dédié à Ganesh dans les rues du 18^e arrondissement de Paris, septembre 2000.

Longtemps, la France a soupçonné la diversité ethnique, culturelle ou religieuse d'être un facteur de division et de menace pour l'unité nationale. Bretonnes ou basques, italiennes ou polonaises... les minorités ont dû renoncer à leurs identités particulières pour s'assimiler.



© ABP

En Bretagne, le bilinguisme revendiqué par les bretonnants, a fait son entrée dans l'enseignement pré-élémentaire depuis le printemps 1976.

LA RÉPUBLIQUE ADMET L'EXPRESSION PUBLIQUE DES APPARTENANCES RELIGIEUSES, ETHNIQUES OU CULTURELLES DANS LES LIMITES DE L'ORDRE PUBLIC DÉMOCRATIQUEMENT DÉFINI, DU RESPECT DES LIBERTÉS ET DE L'INTÉGRITÉ DES PERSONNES. MAIS LA RÉALITÉ SOCIALE SE MONTRE SOUVENT MOINS TOLÉRANTE.

Aujourd'hui, notre conception de cette diversité s'est accommodée du pluralisme. Chacun peut faire état de ses appartenances : des garanties ont été offertes aux langues minoritaires, la diversité ethnique est considérée comme constitutive de la Nation. Toutefois, l'expression de revendications identitaires, quand elles nient les valeurs universalistes, n'est pas exempte de dérives communautaristes.



La garantie du pluralisme est une finalité de la laïcité. Mais elle s'accompagne de la garantie pour l'individu de choisir, sans contrainte d'une communauté ou d'un groupe, ses propres - et parfois multiples appartenances.

**EGALITE
DES DROITS**



La neutralité des services publics



L'ÉTAT LAÏQUE NE PRIVILÉGIE AUCUNE CONVICTIION PHILOSOPHIQUE OU RELIGIEUSE. LA CONSTITUTION PRÉCISE QUE « LA RÉPUBLIQUE ASSURE L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI DE TOUS LES CITOYENS SANS DISTINCTION D'ORIGINE, DE RACE OU DE RELIGION ».

Costa-Gavras,
et son avocat
après le rejet
de la demande faite
par l'association
catholique AGRIF
contre l'affiche
de son film Amélie.



Ces deux principes supposent la neutralité des services publics et de ses fonctionnaires. L'éthique laïque est proche en ce sens de l'éthique médicale : les services publics doivent être à l'abri de toute accusation de partialité et de discrimination. Le postier, l'éducateur, le policier, le cheminot ou le juge doivent assurer le même service à n'importe quel usager. Le fonctionnaire ne doit pas afficher ses convictions par quelques signes distinctifs que ce soit. Hors de sa fonction, il retrouve son autonomie. Il peut défendre ses intérêts professionnels dans un syndicat.

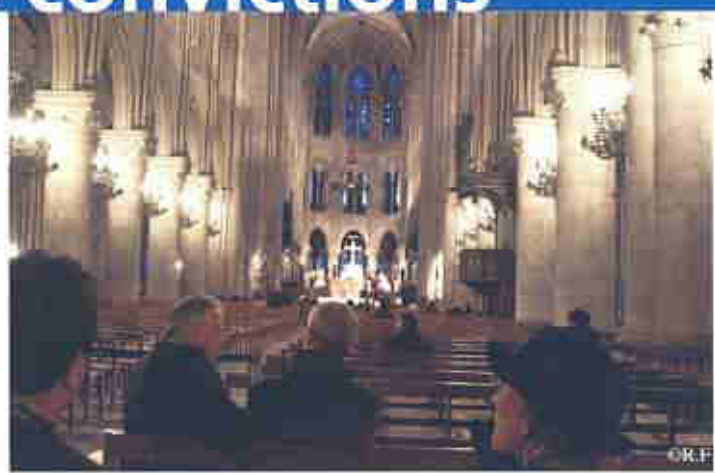
Tous les dimanches,
la chaîne publique
France 2 diffuse
en intégralité la messe.



Certains corps de la fonction publique ont des statuts particuliers : pas de syndicat chez les militaires, pas de droit de grève chez les policiers. Les titulaires d'un mandat politique sont soumis à diverses incompatibilités. Toutefois, ils ne sont pas contraints à la démission comme en Angleterre.

L'égalité des convictions

COMMENT FAIRE RESPECTER L'ÉGALITÉ DES CULTES ET DES CONVICTIONS ALORS QUE NOTRE HISTOIRE EST IMPRÈGNÉE, DANS NOS PAYSAGES, NOTRE CALENDRIER, LES JOURS FÉRIÉS ... PAR LE CATHOLICISME ?



Notre-Dame de Paris



Synagogue de Paris



Baptême protestant d'enfant en Alsace par un homme pasteur.



Prière à la grande mosquée de Paris lors de la fête de l'Aid-el-Kebir.

Les religions reconnues par le Concordat disposent en 1905 des lieux de culte qui leur ont été affectés. Mais **les nouveaux cultes comme l'islam et le bouddhisme ne bénéficient pas de ces avantages du passé**. Problèmes d'autant plus épineux que la construction de mosquées ou la formation des imams sont souvent financées par des États étrangers fondamentalistes !

Les Pouvoirs publics ont poussé à la création d'un Conseil représentatif du culte musulman. Cette intervention de l'État dans l'organisation d'un culte a été critiquée parce que ne correspondant pas à l'esprit de la loi de 1905. Il appartient au Conseil français du culte musulman de contribuer à une pratique de l'islam dans notre pays dans le respect du cadre laïque de la République.

L'ÉGALITÉ DES CONVICTIONS NE SE RÉSUME PAS À LA SEULE ÉGALITÉ DES CULTES. LES AGNOSTIQUES OU LES ATHÉES PEUVENT TOUT AUTANT S'EN PRÉVALOIR.

Les signes et les manifestations

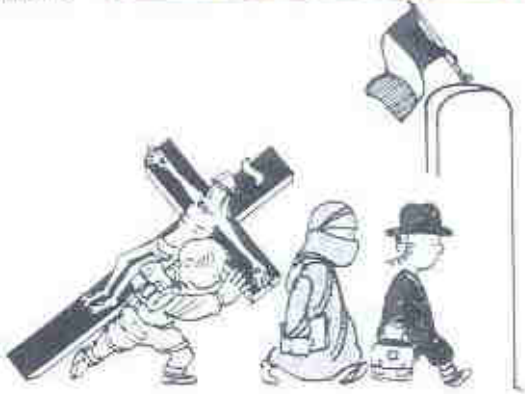
L'affaire du « foulard islamique » divise la société française depuis une quinzaine d'années. Elle cristallise divers enjeux : menaces de manipulation intégriste, soumission de la femme, droit à la différence.

Certains voient dans le port du « foulard islamique » à l'école un signe religieux incompatible avec les principes de la laïcité, d'autres pensent que l'école, principal lieu de l'intégration dans la société, ne peut exclure. L'avis du Conseil d'Etat, demandé par le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Lionel Jospin, n'a pas suffi pour calmer la polémique. Inquiets des avancées des groupes fondamentalistes musulmans, des hommes politiques ont réclamé une loi pour interdire les signes religieux à l'école.

Elèves du lycée Averroès, premier lycée privé musulman de France.



Classe d'enfants Loutchitch, mouvement ultra-religieux et messianique du judaïsme.



Installée par le Président de la République, une commission, présidée par le médiateur de la République, **Bernard Stasi**, a produit un rapport sur l'attitude à adopter devant le nouveau paysage culturel et religieux de la France, marqué par la forte présence de l'islam.

Bernard Stasi montrant, le 11/12/2003, le rapport de la commission sur la laïcité qu'il a présidée.



Le Président de la République a suivi une partie de ses recommandations en faisant mettre en délibération à l'Assemblée une loi interdisant « les signes et tenues qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse des élèves ».

Les individus peuvent aujourd'hui choisir leurs orientations sexuelles, décider de procréer ou non. Les femmes peuvent disposer de leur corps, interrompre volontairement leur grossesse. Certaines de ces libertés n'auraient pas été possibles sans les progrès scientifiques.

La science a aujourd'hui la capacité de créer la vie, de la prolonger ou de l'arrêter sans violence, de la transformer.

Mais ces droits ont été acquis par une délibération politique de l'ensemble de la société. **Il n'appartient à aucune religion d'empêcher leur adoption s'ils expriment la volonté majoritaire des citoyens.** Aucune autorité ne doit faire pression pour empêcher chacun de les exercer librement.



Manifestation contre l'IVG, octobre 1988.



LA LAÏCITÉ LUTTE CONTRE L'OBSCURANTISME ET NE FIXE COMME LIMITES AUX DÉVELOPPEMENTS DES SCIENCES QUE LE RESPECT DES PRINCIPES HUMANISTES FONDAMENTAUX.

Mais c'est aussi une éthique du débat démocratique. Les grands choix qui ont des répercussions sur la vie des personnes (dans les domaines comme la biologie, l'environnement ou l'économie), doivent être débattus et tranchés collectivement et non décidés par une caste, se réclamerait-elle de la raison, serait-elle composée d'experts ou de savants.



Le Professeur René Frydman montre la photographie du premier bébé éprouvete français.

Liberté d'expression et prosélytisme

La laïcité implique la liberté des convictions et des croyances. Le droit à la critique ne peut être prohibé par la seule religion : la notion de blasphème est incompatible avec le principe de laïcité.

Le prosélytisme pose aussi problème. C'est le cas quand la pression communautaire ou familiale remplace l'adhésion, en particulier sur des groupes que l'on veut inférioriser comme les femmes ou vulnérables comme les enfants. C'est le cas également pour les sectes qui manipulent les esprits et les embrigadent. Mais l'État ne reconnaissant aucun culte ne peut définir où s'arrête la religion et où commence la secte.

Il a écarté toute référence religieuse, pour juger simplement les pratiques délictueuses. Reste que les sectes utilisent les ressources du droit en se réclamant de la liberté de conscience.



Manifestation à Londres contre Salman Rushdie, 27 mai 1989.



Lecture de la Bible par un témoin de Jéhovah.

L'AUTONOMIE DE PENSÉE DES INDIVIDUS SUPPOSE QU'ILS AIENT LES OUTILS DE FORMATION POUR COMPRENDRE ET CHOISIR, C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE L'ÉCOLE EST AU CŒUR DU COMBAT LAÏQUE.

Mais les médias de masse comme la télévision ont aussi un rôle essentiel dans l'acculturation et la construction des représentations qui fondent nombre de comportements. Or, ils se considèrent souvent comme affranchis de toute responsabilité d'éducation civique et privilégient le sensationnel pour une écoute plus large.



Manifestation contre l'installation de l'Église de scientologie, Paris 17^e, nov 2001.

Liberté, égalité, fraternité



La paix conclue parmi les hommes divisés par la discorde.

Il n'est pas étonnant que le concept de laïcité qui a accompagné tout au long des siècles le cheminement qui allait conduire à la souveraineté du peuple et dont les premières concrétisations se sont faites sous l'ère révolutionnaire retrouve dans ces tenants et aboutissants la devise de la République.

De la **liberté**, la laïcité épouse tous les contours. Elle s'est dressée contre l'absolutisme politique et religieux.

De l'**égalité**, elle prend toutes les acceptions : égalité des croyances, égalités des origines ethniques ou sociales. Elle combat toutes les exclusions, toutes les discriminations.

De la **fraternité**, elle est la condition. C'est parce qu'elle parie sur la diversité et sur la capacité de vivre ensemble qu'elle a édicté ses principes, ses lois comme celle de la Séparation des Églises et de l'État qui a 100 ans en 2005.

Socle essentiel du pacte républicain, la **laïcité** est inséparable de la démocratie, de la justice sociale, de la solidarité et de la paix civile.



«Bal des pompiers» à l'occasion de la fête du 14 juillet.

Manifestation étudiante en décembre 2003.

